

**David PISTER**

Collaborateur de défense et de gestion de  
crise

Bar le duc, le 28 mars 2024

Le Préfet de la Meuse

à

Liste in fine

**Objet : Plan VIGIPIRATE élevé au niveau « VIGILANCE URGENCE ATTENTAT »**

Après l'attaque commise à Moscou le vendredi 22 mars 2024, la posture VIGIPIRATE a été adaptée sur l'ensemble du territoire est réhaussé au niveau « URGENCE ATTENTAT »..

Le passage à ce niveau d'alerte atteste d'une menace durablement élevée sur l'ensemble du territoire et permet d'adapter des mesures de vigilance, de prévention et de protection.

Ainsi, à compter du 25 mars 2024, les mesures suivantes ont été prises et vous remercie de veiller à leur stricte application de celles-ci.

Dans le souci de diffuser ce niveau d'alerte au grand public, je vous remercie de mettre en place les logogrammes « Urgence Attentat » sur vos édifices publics. Ils sont téléchargeables à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/vigipirate-web2-14-03.pdf>

- En ce qui concerne les bâtiments, il convient de restreindre voire interdire le stationnement aux abords des lieux sensibles tels que les lieux de culte, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires en particulier des écoles confessionnelles-, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les bâtiments officiels, les espaces culturels . Il convient en outre d'y restreindre voire interdire les activités ou rassemblements aux abords immédiats de ces installations et d'y renforcer la surveillance. Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/guide-unique-de-sensibilisation-vigipirate-pact-num-v7.pdf>
- Une attention toute particulière doit être donnée à la surveillance et le contrôle sur les rassemblements liés aux manifestations religieuses, politiques, sportives et culturelles propres à la période et aux événements majeurs et notamment en ce qui concerne les événements liés aux jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ainsi qu'aux rassemblements en plein air organisés dans le cadre des olympiades culturelles.

- La surveillance et le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) dans les établissements publics (établissement de santé, médico-sociaux...) ainsi que le maintien des contrôles systématiques aux accès touristiques, culturels, culturels et de loisirs.

Je vous rappelle également de veiller au respect des mesures suivantes qui demeurent toujours effectives :

- Mettre en œuvre des dispositifs de protection permettant de renforcer les dispositifs de protection passive sur les lieux et artères les plus fréquentes .
- Rappeler les conduites à tenir en cas d'attaque terroriste. A ce titre, un guide est disponible à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/reagir-en-cas-dattaque-terroriste>
- De renforcer la surveillance interne et de limiter les flux notamment autour des sites touristiques culturels et de loisirs, des écoles, des bâtiments officiels.
- De maintenir une sensibilisation des utilisateurs informatiques sur le risque d'attaque numérique et les sensibiliser sur les comportements à adopter.

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) met à disposition des professionnels ou du grand public des fiches pratiques accessibles en ligne :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques et le passage de la flamme olympique dans le département le 29 juin prochain, cette nouvelle posture « Urgence Attentat » doit mobiliser tous les acteurs du territoire contre le risque terroriste, l'état bien sûr mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

Je vous invite vivement à relayer les informations et à sensibiliser l'ensemble des personnels et/ou administrés afin qu'ils s'approprient ces consignes de sécurité dans un contexte de vigilance accrue.

De plus, je vous remercie de bien vouloir informer le Bureau de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture de la Meuse des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces consignes de sécurité à l'adresse suivante :

[pref-defense-protection-civiles@meuse.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civiles@meuse.gouv.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour poursuivre la lutte contre cette menace.

Le Préfet



Xavier DELARUE

Destinataires :

- Mesdames et messieurs les maires
- Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI de Meuse
- Monsieur le président de l'association des maires de Meuse
- Madame la présidente de l'association des maires ruraux de Meuse
- Monsieur le président du conseil départemental
- Madame la directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Grand Est
- Monsieur le Directeur départemental de la Police Nationale
- Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Meuse
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects
- Monsieur le Secrétaire Général
- Madame la Directrice territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale
- Messieurs les représentants des cultes

